



MOBILISER LES CONTRIBUTIONS DES COMMUNAUTÉS TRANSNATIONALES ET DES DIASPORAS

S'appuyant sur la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants adoptée le 19 septembre 2016, le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières énoncera un ensemble de principes, d'engagements et d'accords entre les Etats Membres concernant les migrations internationales sous tous leurs aspects. Il doit apporter une contribution importante à la gouvernance mondiale et renforcer la coordination s'agissant des migrations internationales. Les « documents thématiques » élaborés par l'OIM pour examen par les Etats Membres donnent un aperçu des sujets essentiels et esquissent des suggestions afin d'éclairer les acteurs participant au processus de consultation de 2017 qui conduira aux négociations intergouvernementales et à l'adoption du pacte mondial sur les migrations.

INTRODUCTION

Il est de plus en plus courant que des personnes aient des liens avec plus d'un pays. Les individus peuvent mener leur vie professionnelle ou personnelle dans plusieurs pays et voyager de l'un à l'autre, les liens familiaux peuvent s'étendre au-delà des frontières, et des personnes peuvent s'identifier à, ou posséder la nationalité de, plusieurs pays. Ce vécu transnational peut, en outre, être intergénérationnel et concerner des personnes qui n'ont jamais migré elles-mêmes. Souvent, les diasporas ou les communautés transnationales¹ demeurent psychologiquement, socialement, économiquement et politiquement liées à leur pays d'origine, et sont des acteurs importants du développement non seulement de ces pays, mais aussi de leur pays de résidence. Leurs contributions sont variées – investissements dans les affaires, commerce, philanthropie, transfert de compétences ou encore voyages touristiques dans leur pays d'origine.

PRINCIPES EXISTANTS

La Déclaration de New York prend acte des contributions que les migrants et les communautés de la diaspora peuvent apporter au développement durable. Le paragraphe 46 mentionne les contributions des diasporas au développement économique et à la reconstruction, et la nécessité de renforcer la coopération avec les groupes de la diaspora. La Déclaration de New York invite également les communautés transnationales à participer aux préparatifs du pacte mondial. Bien que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable soient moins explicites, la cible 17.16 insiste néanmoins sur la nécessité de partenariats multipartites permettant de mobiliser des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'atteindre les objectifs de développement durable. La cible 17.3 porte, elle aussi, sur la mobilisation de ressources financières additionnelles.



L'OIM a élaboré une approche stratégique globale qui consiste à créer des conditions favorables, à mobiliser les communautés transnationales et à les autonomiser en tant qu'agents du développement. Cette approche offre la garantie que les conditions générales sont en place pour permettre à ces communautés de réaliser leur potentiel de développement, que des initiatives appropriées sont prises pour les comprendre et les mobiliser pleinement, et que des mesures et des programmes spéciaux sont mis en œuvre pour donner aux membres de la diaspora les moyens de transférer plus facilement des ressources.

ENJEUX

Les gouvernements s'emploient de plus en plus à nouer des liens avec les groupes de la diaspora, pour diverses raisons politiques, économiques et sociales, y compris dans le but de mobiliser les ressources financières, humaines ou sociales susceptibles d'apporter une valeur ajoutée à l'économie des pays d'origine. Cependant, les diasporas ne sont pas homogènes ; elles peuvent être fragmentées et politisées. Les pouvoirs publics doivent aussi garder à l'esprit qu'elles ne souhaitent pas nécessairement s'engager à leurs côtés. Les relations avec les groupes de la diaspora doivent impérativement reposer sur une connaissance approfondie de leurs caractéristiques et de leurs motivations, de leur mode d'organisation et des domaines dans lesquels leur participation peut apporter une valeur ajoutée.

De nombreuses cibles des ODD peuvent être atteintes par divers types de contributions de la diaspora, qui peuvent être regroupés comme suit :

- 1) Transfert de compétences de membres de la diaspora qualifiés et de leurs réseaux sociaux (capital social) ;
- 2) Contributions financières grâce aux échanges commerciaux, à l'entrepreneuriat et aux investissements de la diaspora ; et
- 3) Réponses de la diaspora en cas de crises (action humanitaire et de développement).

Transfert de compétences

Les compétences et les connaissances acquises par les membres hautement qualifiés de la diaspora dans leur pays de résidence peuvent renforcer les ressources humaines dans leur pays d'origine, dans des secteurs tels que l'éducation, les soins de santé et l'administration publique. Ces personnes ont souvent acquis des compétences relationnelles, comme la capacité d'animer une formation et d'exercer un tutorat. Les programmes qui facilitent ces types de contributions de la diaspora sont souvent mis en place dans des pays qui se relèvent d'une crise² et qui ont besoin d'une collaboration intense entre les institutions bénéficiaires du pays d'origine et les communautés de la diaspora. Un organisme tel que l'OIM peut évaluer les besoins, trouver les compétences requises au sein de la diaspora, et faciliter le placement temporaire ou virtuel de membres de la diaspora dans les institutions pertinentes du pays d'origine. Les réseaux de connaissances de la diaspora — associations de membres de la diaspora hautement qualifiés, disposés à participer au développement de leur pays d'origine — sont un autre mécanisme permettant de s'assurer du concours de ces personnes. Les compétences de la diaspora sont souvent ancrées dans l'environnement social et professionnel du pays de résidence, où il est possible d'accéder à des technologies et à des ressources spécifiques, ainsi qu'à des réseaux de professionnels qui ne sont pas disponibles dans les pays d'origine.



Contributions financières

Les flux commerciaux entre les pays qui sont reliés par une importante population de migrants et de leurs descendants sont souvent abondants. Ce commerce est notamment facilité par les investissements directs en capital dans des activités du pays d'origine et par le développement d'entreprises de migrants ou détenues par des membres de la diaspora dans les pays de résidence. Les communautés de la diaspora stimulent également les échanges commerciaux en créant une demande pour des produits de leurs localités d'origine. Ainsi, les groupes de la diaspora dynamisent souvent le commerce et les investissements dans leur communauté d'origine et défendent des politiques qui stimulent les échanges bilatéraux. Si de tels produits « de nostalgie » restent un marché de niche lié aux consommateurs de la diaspora, ils peuvent finir par apparaître comme des produits ordinaires si les membres de la communauté d'accueil y sont exposés par l'intermédiaire des commerces de la diaspora ou, simplement, par les contacts entre des personnes. De même, les communautés transnationales sont un marché de consommation pour le secteur du tourisme dans les pays d'origine, et encouragent ce type de tourisme parmi leurs réseaux sociaux dans leur pays de résidence.

Les facteurs qui découragent les investissements de la diaspora dans les pays d'origine ou la création d'échanges commerciaux entre les pays de résidence et d'origine sont, pour l'essentiel, les mêmes que pour les autres investisseurs potentiels, à savoir le peu d'infrastructures (en particulier en matière d'énergie et de télécommunications), les difficultés pour trouver des partenaires dans la chaîne d'approvisionnement, les obstacles réglementaires et les problèmes pour obtenir le capital humain et financier approprié. Ces obstacles peuvent être aggravés si les membres de la diaspora ont un sentiment de dépossession et estiment que les pays d'origine ne tiennent pas compte de leurs besoins et de leurs opinions. L'on peut citer à cet égard l'exemple de membres de la diaspora qui ne peuvent pas obtenir la nationalité de leur pays d'origine à cause de restrictions imposées en matière de double nationalité, et qui se heurtent donc aux mêmes obstacles que les autres investisseurs étrangers. En outre, la majorité des entreprises détenues par des migrants ou des membres de la diaspora sont des micro- et des petites et moyennes entreprises, qui doivent généralement se battre pour pouvoir faire du commerce international à cause de procédures administratives et douanières compliquées, et du manque d'accès aux financements et aux informations.

Réponses de la diaspora en cas de crises

Les réponses philanthropiques des diasporas en cas de crises humanitaires dans les pays d'origine tendent à être immédiates, importantes et spontanées. Mais, même en dehors de telles crises, les communautés de la diaspora sont souvent désireuses de contribuer aux organisations actives dans le domaine du développement dans leur pays d'origine. Ces activités sont généralement définies et gérées par les groupes de la diaspora eux-mêmes, qui mobilisent leurs réseaux sociaux et leur connaissance approfondie des besoins locaux de leurs communautés d'origine. Même s'il est vrai que les contributions de la diaspora sont parfaitement adaptées aux besoins humanitaires et de développement des communautés au pays, leur action produirait plus d'effets si elles étaient coordonnées avec les initiatives humanitaires des pouvoirs publics, des organismes des Nations Unies et des ONG internationales. Alors que le système humanitaire international est confronté à un nombre de crises sans précédent et à une prolifération d'acteurs humanitaires sur le terrain dans des situations de crise, il serait réellement utile que ces organismes nouent des relations avec les communautés de la diaspora et travaillent en coordination avec elles afin de renforcer les retombées de l'assistance fournie.



MESURES SUGGEREES

Ces dernières années, les gouvernements ont pris conscience de l'immense potentiel de développement que possèdent leurs communautés de la diaspora et ont entrepris d'élaborer des politiques de mobilisation dans leur direction. Lors de la Conférence ministérielle sur la diaspora organisée par l'OIM en 2013, les participants ont convenu que la participation de la diaspora ne devait plus consister en de simples actions ponctuelles mais exigeait de définir des priorités politiques de haut niveau intégrées dans des structures gouvernementales dotées des budgets nécessaires. Pour que les initiatives de la diaspora soient mieux en phase avec les programmes de développement locaux et nationaux, les gouvernements et autres partenaires du développement doivent instaurer un climat de confiance et nouer de meilleures relations avec les communautés de la diaspora.

Les structures économiques et politiques des pays d'origine et de résidence permettent de déterminer le type d'activités auxquelles les communautés de la diaspora pourraient raisonnablement participer. Pour mettre en place des « écosystèmes » favorables, qui maximisent l'échange transnational de ressources de la diaspora, l'OIM propose les mesures suivantes :

- 1) **Elaborer des mécanismes de consultation et de mobilisation** avec des groupes de migrants et de la diaspora, qui leur permettent d'exprimer leurs besoins et leurs intérêts.
- 2) **S'attaquer aux obstacles institutionnels** à la participation de la diaspora, tels que les réglementations complexes relatives à la création d'entreprises, les problèmes d'infrastructure et l'absence d'informations fiables et accessibles sur les possibilités d'investissement. L'adoption de mesures incitatives visant à attirer davantage d'investissements de la diaspora peut aussi être envisagée.

Des interventions ciblées peuvent faciliter les différents types de contributions que peuvent apporter les communautés de la diaspora :

- 3) **Attirer des membres compétents et qualifiés de la diaspora** dans les secteurs où il existe une pénurie avérée de ressources humaines. Ce processus peut être facilité par des possibilités de travail en réseau entre le secteur privé dans le pays d'origine et les communautés de la diaspora à l'étranger. Les gouvernements et les organismes de développement pourraient mettre en place des programmes de placement de membres de la diaspora dans des établissements d'enseignement et de santé clés, avec des ressources provenant de l'aide au développement. La durabilité de tels programmes est améliorée si les membres hautement qualifiés de la diaspora renforcent les capacités en matière de ressources humaines du personnel local dans les pays d'origine, tout en continuant de participer activement aux réseaux sociaux et professionnels liés à ce type d'engagement.
- 4) **Les acteurs du développement et les organismes humanitaires devraient encourager la conclusion de partenariats plus étroits** avec les groupes de la diaspora qui participent à une activité philanthropique, afin d'assurer la complémentarité des stratégies d'intervention et une fourniture de services coordonnée. Les activités de formation et de renforcement des capacités peuvent aider ces groupes à être plus efficaces et faciliter la définition d'une vision commune des priorités de développement et des principes humanitaires. Cette démarche, alliée à un soutien aux actions de



collecte de fonds des communautés de la diaspora par des allègements fiscaux, la mise en commun de fonds et des subventions de contrepartie, pourrait garantir la durabilité des interventions et la fiabilité des partenaires de la diaspora.

- 5) **Soutenir la formation de réseaux d'affaires et de professionnels de la diaspora.** Les foires commerciales et les sommets économiques de la diaspora, les programmes de formation consacrés aux règles du commerce international et aux procédures applicables aux entreprises détenues par la diaspora sont d'excellentes occasions de réunir les parties prenantes. Des réseaux plus officiels peuvent également permettre aux responsables politiques de recueillir des contributions et de diffuser des informations.
- 6) **Créer des guichets uniques destinés aux investisseurs de la diaspora** pour qu'ils puissent repérer plus facilement les possibilités d'investissement correspondant aux politiques de développement du secteur privé menées par le gouvernement, les accompagner dans les procédures administratives nécessaires et les aider à répondre à d'éventuelles plaintes et à trouver des compromis en cas de conflit. Ces mesures peuvent être conjuguées à des incitations fiscales ou autres, comme l'accès à des zones économiques, afin d'attirer les investissements des membres de la diaspora ainsi que leurs entreprises et leurs associés.
- 7) **Créer** un pôle mondial d'échange de connaissances sur la participation de la diaspora, qui servirait de centre de ressources mondial pour les communautés de la diaspora et ceux qui souhaitent travailler avec elles. Un tel pôle fournirait des données et des analyses complètes, régulièrement mises à jour, utiles pour les décideurs, les ONG et les communautés de la diaspora, et donnerait des exemples de partenariats avec la diaspora.



ANNEXE

Exemples de pratiques efficaces

Titre de la pratique : Aider la diaspora marocaine à investir et à démarrer une activité au Maroc Programme de mobilisation des Marocains résidant en Belgique pour le développement du Maroc (MEDMA 2)	
Pays/région : Maroc ou Belgique	Donateur et partenaire(s) d'exécution : Donateur : Agence belge de développement Partenaire : Ministères compétents du Gouvernement marocain ; <i>Solvay Business School</i> à Bruxelles
Année(s) de mise en œuvre : 2012-2014	
Résumé : Parmi l'importante diaspora marocaine vivant en Belgique, plusieurs membres ont des idées d'investissement innovantes et souhaitent apporter une contribution à leur communauté d'origine au Maroc. Certains d'entre eux sont des personnes très fortunées qui désirent vivement monter des entreprises dans leur communauté d'origine. Ce projet avait pour but de servir « d'agent de renseignement » pour aider ceux qui envisageaient de créer des entreprises au Maroc à réaliser leur ambition. Grâce à un processus de sélection, le projet a repéré les propositions les plus prometteuses. Une fois sélectionnés, les entrepreneurs ont reçu i) une assistance technique de la <i>Solvay Business School</i> pour préciser et mettre en œuvre leur plan d'affaires ; ii) un capital de départ pour démarrer leur activité ; iii) un appui logistique de bureaux au Maroc pour faciliter leurs démarches juridiques et autres aspects relatifs à la création de leur entreprise. Lien web : https://diaspora.iom.int/sites/default/files/publication/pdf/mobilization-of-moroccans.pdf	

Titre de la pratique : Migration qualifiée et développement : défis pour l'Amérique du Sud (Migración calificada y desarrollo: Desafíos para América del Sur)	
Pays/région : Amérique du Sud	Donateur et partenaire(s) d'exécution : Donateur : OIM Partenaires d'exécution : OIM et le Réseau international sur la migration et le développement (RIMD)
Année(s) de mise en œuvre : 2016	
Résumé : L'étude vise à présenter aux gouvernements d'Amérique du Sud, au monde universitaire, aux organisations régionales et aux associations de la diaspora une vision des défis et des chances que présente la participation de membres de la diaspora hautement qualifiés au développement de leur pays d'origine, tout en promouvant la formulation de politiques et de programmes destinés à soutenir une nouvelle stratégie scientifique et technologique régionale axée sur le développement endogène et durable.	



Cette initiative illustre la manière dont des migrations ordonnées peuvent contribuer au développement durable à la fois dans les pays d'origine et dans ceux de destination.

Lien web : <http://robuenosaires.iom.int/sites/default/files/publicaciones/OIM%20-%20Migraci%C3%B3n%20Calificada%20en%20Am%C3%A9rica%20del%20Sur.pdf>

Titre de la pratique : *Connecting Diaspora for Development (CD4D)*

Pays/région :

Pays-Bas et :

- Afghanistan (secteurs prioritaires : soins de santé, développement rural et urbain)
- Ethiopie (secteurs prioritaires : agriculture, éducation et soins de santé)
- Ghana (agriculture et santé/TIC)
- Maroc (innovations, migration et gouvernance publique)
- Sierra Leone (agriculture, éducation et soins de santé)
- République fédérale de Somalie (agriculture et infrastructures)

Donateur et partenaire(s) d'exécution :

Ministère néerlandais des affaires étrangères

Année(s) de mise en œuvre : 2016-2019

Résumé :

CD4D soutient le développement de secteurs ciblés dans certains pays en renforçant la capacité des institutions majeures par la mobilisation de leurs communautés de la diaspora aux Pays-Bas. Par des affectations physiques ou en ligne temporaires, les membres de la diaspora hautement qualifiés résidant aux Pays-Bas sont mis en relation avec des institutions de leur pays d'origine afin d'échanger des savoirs et des connaissances spécialisées. Pour accroître les effets de ces affectations, des stages et des possibilités de formation aux Pays-Bas sont offertes aux représentants des institutions hôtes. Le projet vise à faciliter l'établissement et le maintien de divers liens :

- Liens entre les experts de la diaspora et les représentants des institutions hôtes ;
- Liens entre les institutions des Pays-Bas et les institutions hôtes ;
- Liens entre les experts de la diaspora eux-mêmes.

CD4D travaille en fonction de la demande, ce qui signifie que toutes les affectations répondent aux besoins de renforcement des capacités des institutions sélectionnées comme étant prioritaires et sont conformes aux stratégies et aux politiques de développement nationales.

Lien web :

<http://www.iom-nederland.nl/en/migratie-en-ontwikkeling/connecting-diaspora-for-development>



Titre de la pratique : Participation de la diaspora au développement économique	
Pays/région : Kosovo	Donateur et partenaire(s) d'exécution :
Année(s) de mise en œuvre : 2012-2014	Ministère finlandais des affaires étrangères, Programme des Nations Unies pour le développement
Résumé : <p>Le projet Participation de la diaspora au développement économique était une initiative innovante destinée à permettre aux membres de la diaspora du Kosovo de jouer un rôle plus actif comme agents du développement dans leurs communautés d'origine. Il était financé par le Ministère finlandais des affaires étrangères et mis en œuvre conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement au Kosovo.</p> <p>Le projet comportait trois composantes majeures visant à parvenir à : 1) un renforcement de la parité hommes-femmes dans l'accès et la formation aux services financiers pour les ménages du Kosovo qui reçoivent des fonds rapatriés, afin de promouvoir l'accumulation de l'épargne et de l'investissement au niveau local ; 2) la définition et la mise à l'essai de modèles et de mécanismes facilitant les investissements et l'épargne des migrants au Kosovo ; et 3) des politiques fondées sur des éléments factuels instaurées par les autorités du Kosovo qui ont amélioré la capacité de produire et de gérer des informations relatives à la migration et au développement, notamment des données désagrégées en fonction du sexe.</p> <p>Concrètement, une stratégie et un plan d'action nationaux sur la participation de la diaspora ont été élaborés dans le cadre d'un processus participatif ayant comporté des consultations publiques dans sept pays d'Europe et d'Amérique du Nord, auxquelles ont pris part plus de 900 membres de la diaspora. En outre, 14 réseaux d'entreprises nationaux et infranationaux de la diaspora ont été mis en place en Europe et en Amérique du Nord et regroupés en une union mondiale des entreprises de la diaspora à laquelle ont participé plus de 2000 entreprises florissantes de la diaspora. Un registre de volontaires de la diaspora a été créé et a fait l'objet d'une publicité dans les médias traditionnels et les médias sociaux. Enfin, un appui a été fourni pour l'établissement de zones économiques spéciales afin d'attirer les investissements de la diaspora.</p>	
Lien web : http://kosovo.iom.int/diaspora-engagement-economic-development	

¹ Dans le présent document, le terme « diaspora » est synonyme de « communautés transnationales » et désigne les migrants ou les descendants de migrants dont l'identité et le sentiment d'appartenance, réels ou symboliques, ont été façonnés par leur origine et leur expérience de la migration. Ils maintiennent des liens avec leur patrie et



entre eux car ils ont le sentiment de partager une histoire et une identité communes, ou d'avoir vécu les mêmes situations dans leur pays de destination. L'OIM utilise aussi le terme de communautés transnationales pour parler de la diaspora car, dans un monde caractérisé par une mobilité internationale sans précédent, les membres de la diaspora comprennent des personnes ayant des liens avec plus d'un pays. Document de l'OIM intitulé Activités de l'OIM concernant – et menées avec – les diasporas (SCPF/97).

² Une analyse du programme de transfert de compétences de la diaspora mené par l'OIM (MIDA, Retour temporaire de nationaux qualifiés) montre que les pays qui ont bénéficié des programmes de transfert de compétences de la diaspora de l'OIM axés sur la reconstruction post-conflit sont notamment l'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine, l'Iraq, la Serbie, la Somalie et le Timor-Leste.